

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°133

1 euro

novembre - décembre 2012

Déposé le 06/ 12/ 12.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

"Refondation" de l'école et rythmes scolaires

■► Voulons-nous travailler une demi-journée de plus par semaine ? Non !

■► Voulons-nous payer pour les trajets supplémentaires, les gardes d'enfants, le mercredi matin ? Non !

■► Voulons-nous que nos diverses réunions hors temps de classe puissent être "reportées" le mercredi après-midi ou n'importe quand ? Non !

■► Voulons-nous que notre enseignement, nos obligations, commencent à dépendre des élus politiques locaux avec l'heure "souple" et l'inscription dans les projets éducatifs locaux ? Non !

Qui pourrait parler de progrès, d'égalité, de justice ?

Disons-le au ministre !

Il doit abandonner son projet !

Multiplions les motions d'école !

(Proposition de motion en page 5) (Articles pages 3 et 4)



S'informer,
défendre ses droits,
se mobiliser ...

Participez aux
réunions
d'information
du SNUDI-FO !
(page 4)

Le ministre veut faire récupérer
aux enseignants une journée ...
travaillée, dans le calendrier
2013/2014 :
du jamais vu ! (page 6)

Promotions :
Infos et
fiche de suivi syndical
(page 6)

Carte 2013,
j'adhère
au SNUDI – FO !
(page 8)

Le scandale
du deuxième concours 2013 :
précaires et hors du statut !
(page 7)

Plus d'infos ?
C'est sur le site
www.snudifo13.org

■ Austérité, TSCG, ça
suffit !
■ 1^{er} novembre 2012 :
baisse du salaire des
fonctionnaires.
(page 2)

Tutorat des contrats précaires :
après les directeurs et les AAD ...
les adjoints et les AVS ! (page 7)

A consulter régulièrement
en cette période
d'actualités fréquentes ...

Austérité, TSCG, ça suffit !
Communiqué de l'Union Départementale
des Syndicats FO des Bouches du Rhône
Novembre 2012.

Le 14 novembre, les travailleurs espagnols, grecs et portugais seront dans l'action, par la grève générale et les manifestations, contre les mesures d'austérité imposées au monde du travail par leurs gouvernements et la troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international).

Ce rouleau compresseur de l'austérité, à des degrés divers selon les pays, est socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

Il faut y mettre fin. Aujourd'hui, c'est une rupture dans les modalités de la construction européenne qui est indispensable. Cette rupture doit viser à combattre le dumping social, à relancer la consommation et l'activité économique, à soutenir l'investissement, à consolider les services publics et les régimes de protection sociale collective, à respecter la liberté de négociation, les conventions collectives et les statuts.

C'est pour toutes ces raisons que Force Ouvrière continue à s'opposer au TSCG et au rôle de la troïka chargée de mettre en oeuvre les politiques d'austérité. Leur logique – «on peut vous prêter de l'argent à condition que vous remettiez en cause les droits des salariés, les services publics et les régimes sociaux»– est intolérable.

Force Ouvrière affirme son entière solidarité avec les syndicats et travailleurs européens qui résistent.

Et, parce que nous combattons les politiques d'austérité, nous pouvons dire que nous sommes tous des travailleurs espagnols, grecs ou portugais. Combattre les modalités actuelles de la construction européenne, revendiquer une autre Europe, basée sur le progrès social, économique et démocratique exigent de la fermeté, des positions claires et un esprit de résistance.

En France, le vote par le Parlement du traité européen (TSCG) installe l'austérité. Tous les débats autour de la flexibilité et de la compétitivité pour l'allègement du coût du travail en sont l'expression.

Vouloir alléger le coût du travail par de nouvelles exonérations de cotisations patronales en les transférant sur la fiscalité des ménages, c'est plomber les comptes des ménages et des salariés, c'est faire baisser la consommation, c'est menacer la sécurité sociale et l'emploi.

Réduire les dépenses publiques c'est continuer à remettre en cause le service public républicain.

**1^{er} novembre 2012 :
baisse du salaire
des fonctionnaires !**

Communiqué de l'UIAFP-FO 31 octobre 2012

Dès le 1^{er} novembre 2012, le traitement brut des fonctionnaires baissera de 0,11%, en raison d'une hausse des cotisations « retraite ».

Ce n'est qu'une première baisse qui affectera, une fois de plus, notre pouvoir d'achat.

Au 1^{er} janvier 2013, une nouvelle hausse des cotisations accentuera cette dégradation du pouvoir d'achat en faisant au total baisser le traitement brut de 0,41% entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Après plus de 12 % de perte du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation sur les 10 dernières années, avec un gel du point d'indice depuis juillet 2010, et des perspectives du projet de Loi de finances peu encourageantes pour 2013, la rémunération des fonctionnaires va donc clairement continuer de baisser.

A ces augmentations de cotisations, viendra s'ajouter en 2013 la diminution de 50 % des mesures catégorielles pour la Fonction Publique de l'Etat (blocage des avancements, promotions, etc.).

Pour la Fonction Publique Territoriale, la baisse des dotations annoncées par l'Etat pousse d'ores et déjà certains exécutifs à prévoir l'ensemble des avancements d'échelon à la durée maximale et des réductions en matière de ratios d'avancement. Il en est de même à la Fonction publique Hospitalière avec les budgets insuffisants alloués aux établissements hospitaliers.

Pour l'UIAFP-FO, une 3^{ème} année blanche consécutive n'est pas admissible !

Le combat pour le pouvoir d'achat est le même pour le secteur public comme pour le secteur privé. Si, avec 5,2 millions de fonctionnaires et agents publics sur les 3 versants de la Fonction publique, (Etat, Territorial et Hospitalier), le gouvernement - premier employeur du pays - ne montre pas l'exemple, on ne voit pas ce qui inciterait ensuite les entreprises à discuter d'augmentations de salaires.

De plus, avec la perte considérable d'effectifs redéployés pour renforcer les missions de police, de gendarmerie, de justice et d'éducation nationale conjuguée à la baisse de 7 % des crédits de fonctionnement, l'UIAFP-FO affirme que le gouvernement continue de mettre ses ministères en grande difficulté pour exercer leurs missions, ce qui ne sera pas sans impacter les conditions de travail et de vie des agents.

Dans ce contexte, l'UIAFP-FO rappelle sa revendication d'une augmentation immédiate de 5 % de la valeur du point d'indice.

Le gouvernement doit prendre la mesure des difficultés croissantes rencontrées par les fonctionnaires, difficultés liées à la baisse permanente de leur pouvoir d'achat.

Il ne doit pas oublier que la dernière revalorisation du SMIC (juillet 2012) a concerné plus de 1,1 million de fonctionnaires, preuve s'il en fallait une, de la paupérisation à l'œuvre dans l'emploi public.

Le dialogue social permanent ou normal ne suffit plus !

**Avec l'UIAFP-FO, les fonctionnaires veulent des actes !
Une réponse rapide du gouvernement est impérative !**

« Refondation de l'École » et « Rythmes Scolaires »

C'est la question du statut et des conditions de travail qui est au centre de la question des rythmes scolaires et de la "refondation de l'école"

C'était annoncé comme une concertation et un débat !

Force est de constater que la méthode employée ressemble plus à une parodie et à une marche forcée (voir bulletin précédent). Les 15 et 16 octobre, le ministre a présenté oralement aux syndicats son projet de loi d'orientation et essayé en vain d'obtenir un consensus de leur part, 20 heures de discussion et aucun document fourni ! La FNEC FP FO a exprimé son désaccord avec la méthode de négociation et le calendrier retenus.

Et sur le fond, quels sont les enjeux de cette "refondation" ?

Le ministre, Vincent Peillon a reçu, le 12 novembre, les fédérations syndicales de l'Education Nationale et a présenté son projet qui confirme totalement la volonté du gouvernement d'adosser sa loi à l'acte III de la décentralisation en décidant **la territorialisation de l'orientation scolaire abandonnée aux régions tout comme les lycées professionnels présentés comme "complémentaires à l'apprentissage"** et soumis à une carte de formations professionnelles pilotée par les régions, de renforcer « l'école du socle », substituant des « compétences » aux connaissances et à la reconnaissance des qualifications acquises et dérogeant aux programmes nationaux d'enseignement et au statut de fonctionnaires d'Etat des enseignants. Des annonces d'une extrême gravité pour l'école publique et le statut des maîtres.

Chronique d'une annonce ...

16 octobre 2012 : Situation bloquée !

Vincent PEILLON présente son projet :

travail le mercredi matin et **23 h d'enseignement + 2 h d'aide aux devoirs en classe entière.**

25 heures devant les élèves, travail le mercredi matin, animations et concertations les mercredis après-midi... tout cela sans compensation !

Inacceptable, même pour les syndicats qui ont accepté, d'entrée, l'annonce du ministre de nous faire travailler une demi-journée de plus !

De plus en plus de voix se sont élevées contre les projets du ministre.

Ainsi l'Association des Maires de France (AMF) a demandé « un délai de deux ans dans l'application du passage à la semaine de 4,5 jours », afin de « permettre aux communes de se préparer correctement ».

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) explique : « On aura beau repousser l'application de la réforme, cela ne changera rien au problème de financement que rencontrent certaines communes. »

12 novembre 2012 : Des syndicats au secours du ministre !

Dans la matinée, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT écrivent au Ministre : « Nous partageons avec vous l'idée qu'il faut repenser les temps et les contenus pédagogiques... » **Acceptant la journée supplémentaire de travail du mercredi**, ils déclarent « concernant l'organisation de la journée, le compte n'y est pas », réclament au ministre une « **table ronde des représentants des collectivités territoriales, des familles et des enseignants** » pour « construire un dispositif cohérent de la journée de l'enfant », et revendiquent « **d'assurer le suivi de la réforme** » qui doit « revoir la définition et l'organisation des obligations de services des professeurs des écoles » !

Pour FO, c'est une demande à haut risque qui rappelle le scénario du « protocole de discussion » entre le ministre Darcos, le SNUipp et le SGEN-CFDT sur « les modes possibles d'organisation de la semaine » dont l'aboutissement fut l'invention de l'aide personnalisée justifiant la mise en extinction des RASED !

13 novembre 2012 : Nouvelle proposition orale du Ministre.

Toujours une semaine à 4 jours 1/2 (sans compensation financière aucune pour le mercredi !) avec :

*** 23 h d'enseignement par semaine (au lieu des 24 h actuelles) avec en plus 1 h hebdomadaire « souple »** qui serait utilisée en **fonction des demandes des communes dans le cadre du Projet Educatif Local.**

Ainsi, **pour la première fois depuis 130 ans, les élus politiques locaux auraient un pouvoir de décision sur une heure d'obligation de service d'un enseignant, fonctionnaire d'Etat !**

Heure pourrait être fractionnée en 4 fois 15 minutes, 2 fois 30 minutes, ou être regroupée sur plusieurs semaines (3 ou 4 h par mois) **selon la demande des élus locaux !**

*** et toujours avec les 108 h annualisées d'obligations de service hors enseignement**, le Ministre ayant rappelé qu'il était favorable au maintien de l'aide personnalisée.

La classe les mercredis matin aurait inévitablement pour conséquence de reporter tout ou partie des 48 h d'animations pédagogiques et de réunions sur les mercredis après-midi ou samedis matin... ou les vacances ! Cela pourrait donc conduire à 16 mercredis entiers travaillés voire 24 car le ministère envisage que les réunions n'excèdent pas 2 h... sans compter la journée de travail gratuit dite de « solidarité » (2 fois 3 h ou 3 fois 2 h !)

De 16 à 24 mercredis entiers travaillés, voilà ce que permettrait le projet du ministre.

Pour FO, tout allongement du temps de travail ou de présence dans les écoles est inacceptable !

Entre ce 28 novembre où nous rédigeons et votre lecture de ce bulletin, de nouvelles dispositions seront peut-être annoncées, ou peut-être (enfin !) un projet écrit communiqué au syndicat ... Alors, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site !

Le ministre a demandé aux organisations syndicales de faire des propositions sur son projet afin de le rendre « acceptable ». Le SE-UNSA considère qu'il y a quelques avancées. Le SNUipp-FSU estime que le courrier commun SNUipp FSU - SE UNSA - SGEN CFDT a porté ses fruits... leur demande de « table ronde » ayant été acceptée par le ministre !

FORCE OUVRIERE dit NON à cette nouvelle organisation des rythmes scolaires

- qui remettrait en cause nos conditions de vie et de travail,
- aggraverait la baisse de notre pouvoir d'achat avec tous les frais induits par le mercredi travaillé,
- et commencerait à nous placer sous la tutelle des élus locaux !

La perspective donnée est plus qu'inquiétante, mais la "refondation" n'est pas encore mise en place !

Le ministre ne peut y parvenir sans le « pacte social », donc sans associer les organisations syndicales à leur élaboration.

* Si certains syndicats (SNUIPP-FSU et SE-UNSA) organisent des RIS, des sondages (Harris Interactive 8 pages !), voire des stages syndicaux pour « animer le débat », la fédération FO de l'enseignement et le SNUDI-FO, informent les collègues des enjeux de cette "refondation", et interviennent à tous les niveaux pour le maintien du statut, le maintien des congés, l'égalité des droits et contre toute aggravation des obligations de service.

* Une pétition et un communiqué commun SNES-FSU, FO, CGT et Sud s'expriment contre le transfert de l'orientation scolaire aux régions.

* Les syndicats parisiens SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa et Sud Education se prononcent pour l'abandon du projet ministériel sur les rythmes scolaires.

Pour la "refondation", comme sur le projet de refonte des rythmes scolaires que le ministre veut mettre en place dès la rentrée 2013, rien n'est joué !

Le ministre se heurte à l'indignation et l'exaspération des personnels, prendra-t-il la responsabilité d'une fracture avec les personnels en confirmant ses intentions dans le projet de loi ?

Rien n'est fait et rappelons-nous que les personnels ont pu s'appuyer sur le SNUDI FO pour repousser des tentatives de déréglementation précédentes comme les EPEP, ou les expérimentations de jardins maternels et autres aménagements locaux. Le ministre avait évoqué un étalement sur 3 ans de cette contre-réforme, parlant de prendre son temps.

Le président de la république a lui, annoncé devant le congrès de l'AMF (Association des Maires de France) que la réforme pouvait s'étaler sur deux ans. A noter, à ce sujet, qu'en laissant toute latitude aux communes quant à l'application de la réforme, il instaure l'inégalité de traitement généralisée.

► **Faites circuler les infos auprès de vos collègues !**

► **Signez, et faites signer massivement la motion d'école demandant l'abandon du projet !** (voir proposition de motion dans ce bulletin)

► **Le SNUDI-FO 13 continuera à publier toutes nos informations sur ce sujet pour alerter les collègues et préparer la mobilisation nécessaire si ce projet est confirmé.**

Pour s'informer, débattre, préparer la mobilisation ...

■ **Les réunions d'infos syndicales sur le temps de travail, c'est un droit !**

De nombreuses réunions du SNUDI-FO 13 ont été programmées ce trimestre dans tout le département ... Encore prévues à cette date :

- La Ciotat, **jeudi 6 décembre**, à partir de 17h, Ecole élém Vignol, chemin de Virebelle.
- Nord-Ouest département, **samedi 8 décembre**, Ecole élém, rue de la poste, Graveson.
- Marseille Sud, **mercredi 12 décembre**, 9h, Ecole élém Prado-Plage, rue Commandant Rolland, 13008, Marseille.

Le temps de réunion est récupérable sur le temps de service hors temps-élèves. Il suffit d'envoyer à votre IEN un avis d'absence.

A l'ordre du jour : "Refondation de l'école" et rythmes scolaires, "emploi d'avenir professeur", questions salariales, indemnités, retraites, compte-rendu de l'intervention syndicale ...

de nombreuses informations qui concernent notre statut, nos obligations de service et nos conditions de travail !

... Et toutes les questions que vous souhaitez aborder ... et les dossiers personnels pour lesquels le syndicat peut vous aider.

■ **Recevoir les infos du SNUDI-FO 13 par mail ...**

Des mails d'information réguliers sont envoyés par le SNUDI-FO 13 aux écoles et aux collègues qui s'inscrivent dans notre liste de diffusion. **C'est très simple :** on peut le faire **à partir de la page d'accueil de notre site** ou **en envoyant un mail de demande** à l'adresse contact@snudifo13.org, avec vos nom, prénom et école.

■ **Au fil de l'actualité ... il y a le site ... www.snudifo13.org ...**

que nous actualisons le plus régulièrement possible.



Les réunions du SNUDI-FO

Vous souhaitez une réunion FO pour votre école ? Contactez-nous, et un délégué FO l'animera !

« Refondation de l'Ecole » et « Rythmes Scolaires »

Abandon du projet ministériel ! Satisfaction de nos revendications !

Les enseignants soussignés de l'école :

- refusent toute augmentation du nombre de jours travaillés, que ce soit le mercredi ou le samedi matin, qui plus est s'ajoutant aux 108h annualisées, imposées par le ministre Darcos ;

- refusent toute nouvelle annualisation, toute flexibilité de leurs horaires selon les projets éducatifs locaux ; non à toute ingérence des élus locaux dans l'organisation du service des enseignants.

- refusent toute confusion entre le temps scolaire (enseignement) et le temps périscolaire (activités) ; non à toute tutelle des élus locaux et associations diverses sur les enseignants au nom des « projets éducatifs locaux » obligatoires ;

- exigent le MAINTIEN du cadre national et laïque de l'Ecole publique et le RESPECT du statut national des enseignants, fonctionnaires de l'Etat ;

L'Ecole publique a besoin de POSTES pour alléger les effectifs, rétablir les RASED, abaisser les seuils de décharge de direction, rétablir la formation initiale et continue, assurer tous les remplacements par des enseignants sous statut, accueillir, dans des structures spécialisées adaptées à la nature et au degré du handicap, les enfants de plus en plus nombreux scolarisés PAR DEFAUT dans les classes ! Les personnels AVS, accompagnant les élèves relevant de la MDPH ainsi que les AAD, assurant des tâches administratives pour la direction d'école doivent être pérennisés sous statut et formés !

Il faut augmenter les salaires et non les jours travaillés !

Le ministre doit renoncer à son projet et satisfaire les revendications !

Nom Prénom	Signature

Nom Prénom	Signature

A retourner au SNUDI-FO qui transmettra au ministre et au recteur

Courrier : SNUDI FO, 13 rue de l'académie, 13001, Marseille

Mail : contact@snudifo13.org

Fax : 04 91 33 55 62 (spécifier « à l'attention du SNUDI FO »)

Du jamais vu ! Le ministre veut faire récupérer aux enseignants une journée ... travaillée, dans le calendrier 2013/2014

Déclaration FO au CSE :

Vous nous présentez un projet de calendrier pour l'année scolaire 2013/2014 qui pose plusieurs problèmes. Tout d'abord la note de présentation soulève un problème de fond en proposant de « rattraper la journée de prérentrée non scolarisée sur deux mercredi après mid »

Votre projet instituerait donc une journée de récupération pour la journée de pré rentrée qui est déjà travaillée au nom de la déconnexion entre les Obligations de Service et le temps d'enseignement. Ce serait un précédent historique que FO ne peut accepter.

Vous comprendrez qu'une telle disposition si elle était maintenue provoquerait une vive réaction de la confédération Force Ouvrière. Il n'est pas envisageable que dans l'Education nationale, en contradiction avec toutes les règles et le droit du travail, les jours travaillés soient récupérés.

De ce point de vue vous évoquez dans votre introduction le conseil d'Etat qui pourrait invalider le calendrier si le jour de prérentrée n'était pas récupéré. Nous tenons à préciser que l'article L 521-1 évoqué indique « L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, ... ». L'année scolaire en commençant le 2 septembre pour finir le 5 juillet comporte 36 semaines conformément à cet article.

Il n'y a donc aucune obligation d'ajouter un jour supplémentaire au calendrier scolaire pour les enseignants.

A l'inverse nous nous interrogeons sur la position que le Conseil d'Etat serait amené à adopter face à une telle situation contraire à tous les principes du droit du travail.

Nous alertons le ministre sur les conséquences que pourrait avoir le maintien de ce projet au moment où FO et plusieurs organisations dans ce CSE ont indiqué que le mécontentement et la colère montent parmi les enseignants au sein des écoles et des établissements.

Si le ministre veut gratter l'allumette qui va embraser tout l'édifice il lui suffit de maintenir ce projet.

Nous rappelons notre opposition à la date de sortie le 5 juillet. Ainsi au fil des années la première semaine de juillet est travaillée et on entend déjà des propositions d'amendement pour reporter le date de fin d'année scolaire jusqu'au 12 juillet.

A propos « des deux demi journée au cours desquelles la discussion engagée lors du jour de pré rentrée doit être poursuivi », nous souhaitons rappeler ici que, en particulier dans le 1er degré, ces discussions peuvent se réaliser sur les 18 h de concertation et qu'il n'y a aucune obligation à effectuer deux demi journées supplémentaires en plus des ORS.

Nous vous demandons d'intervenir pour que les pressions cessent. Vous comprendrez que pour toutes ces raisons nous voterons contre ce projet de calendrier 2013/2014.

Promotions 2012-2013

Tableau d'avancement PE et instituteurs

accès du	grand choix		choix		ancienneté	
	P.E.	Instit	P.E.	Instit	P.E.	Instit
3 à 4					1 an	1 an
4 à 5	2 ans	1a 3m			2a 6m	1a 6m
5 à 6	2a 6m	1a 3m	3 ans		3a 6m	1a 6m
6 à 7	2a 6m	1a 3m	3 ans	1a 6m	3a 6m	2a 6m
7 à 8	2a 6m	2a 6m	3 ans	3a 6m	3a 6m	4a 6m
8 à 9	2a 6m	2a 6m	4 ans	3a 6m	4a 6m	4a 6m
9 à 10	3 ans	2a 6m	4 ans	4 ans	5 ans	4a 6m
10 à 11	3 ans	3 ans	4a 6m	4 ans	5a 6m	4a 6m

Le barème :

AGS + Note

+ ASA éventuelle

Groupe de travail

de la CAPD :

Jeudi 6 décembre



Fiche pour le suivi
de votre promotion
par le syndicat

Renseignements à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre promotion et vous préviennent après la CAPD, à transmettre par :

→ courrier : SNUDI FO, 13 rue de l'académie, 13001, Marseille. → mail : contact@snudifo13.org

→ fax : 04 91 33 55 62 (spécifier « à l'attention du SNUDI FO »)

Nom et prénom :

AGS au 31 / 08 / 12 pour les PE, au 31 / 12 / 12 pour les instituteurs :

Note au 31 / 08 / 12 pour les PE et les instituteurs :

Echelon actuel et date exacte de passage :

au échelon PE / Instit (entourer) depuis le

Adresse :

.....
.....

Tél : **Mail :**

Deuxième concours 2013 : précaires et hors du statut !

De fait, en 2013, il y aura deux concours pour devenir professeur ou CPE. L'un que tout le monde connaît, celui de la session dite "ordinaire" pour lequel les étudiants se sont déjà inscrits en 2012 avec une admission en juin 2013 et une nomination de fonctionnaire stagiaire en septembre 2013. L'autre, mis en place par le ministre toujours pour les étudiants de 2012 inscrits en M1, M2, ou détenteurs du M2, ouverts aussi à ceux qui sont déjà candidats aux concours ordinaires 2013. Pour ce nouveau concours, les inscriptions se dérouleront de mi janvier à fin février 2013. L'admissibilité se déroulera en juin 2013.

Les candidats ayant réussi cette première partie pourront devenir...des contractuels de droit public à la rentrée 2013 !

L'admission se fera en juin 2014 pour une nomination de fonctionnaire stagiaire en septembre 2014...

Mêmes épreuves d'admissibilité de concours pour les uns et les autres mais pas le même statut à l'arrivée !

Nommé par le ministre « session avancée », ce deuxième concours dans la même année, 2013, est malheureusement un concours qui crée du "hors statut".

Et voilà comment le concours de recrutement se transforme en recrutement de contractuels !

Après les contrats d'avenir professeur, statut de droit privé (6 000 à compter de janvier 2013 recrutés au niveau L2, L3, M1), voici que vient s'ajouter une couche supplémentaire au millefeuille de la déréglementation avec un nouveau type d'enseignant : celui qui a la moitié du concours, mais pas tout le concours, mais qui a le droit d'enseigner 6 heures, sous statut

de contractuel de droit public... avec un demi salaire de contractuel compris entre l'indice 350 et 360.

Au prétexte d'accroître le "vivier" - il est vrai tari par la masterisation, la faiblesse du traitement, les conditions de travail et de formation – le ministre annonce cette nouvelle session.

Ce sont les nouveaux concours qui ont été présentés par le ministre lors du comité technique ministériel du 23 octobre 2012 : tellement "enthousiasmants" qu'une seule organisation syndicale a voté pour, la CFDT...

Pour la FNEC FP-FO, tous les recrutements doivent avoir lieu dans le cadre du statut !

C'est pourquoi FO demande que les épreuves d'admissibilité et d'admission aient lieu à la suite afin que les lauréats soient nommés stagiaires dès le lendemain de leur réussite au concours.

Au risque, si tel n'est pas le cas, de plonger dans une logique de développement de la précarité.

Abandon de la masterisation, retour au recrutement au niveau licence !

C'est la masterisation qui impose un recrutement à bac +6. C'est pourquoi, FO demande que le concours ait lieu sur la base de la licence, comme auparavant afin que soit restituée la possibilité aux étudiants de passer le concours et de mettre en place un vrai pré-recrutement dans le cadre du statut (sur le modèle des IPES, avec un statut d'élève professeur).

L'Éducation nationale pourra ainsi retrouver tous les candidats nécessaires sans multiplier le recours à la précarité.

N.B : les concours « avancés Peillon » se substituent aux concours 2014.

Montreuil, le 8 novembre 2012

Tutorat des contrats précaires : après les directeurs et les AAD ...les adjoints et les AVS !

La loi fait obligation à l'état de former et d'établir un bilan de compétences pour les personnels en contrat CUI, AVS dans les classes accueillant des élèves handicapés. Un jugement des prud'hommes vient de contraindre le lycée Vauvenargues employeur à payer des indemnités conséquentes à des AVS qui n'ont bénéficié ni d'un tuteur ni de certificat de compétences.

Lors du groupe de travail du CTSD du 4 octobre, **le Directeur Académique annonce vouloir en conséquence demander aux enseignants qui accueillent un ou plusieurs AVS dans leur classe d'en être les tuteurs**, avec la responsabilité d'établir un bilan de compétences après 2 ou 3 entretiens.

L'an passé nous avons déjà dénoncé ce système de tutorat pour les EVS des directeurs, cette année se pose le même problème pour les AVS.

- C'est une des conséquences de la loi Montchamp qui scolarise à bas coût des élèves privés de personnels de soins et d'accueil compétents.
- Les enseignants accueillant des élèves handicapés et des AVS ont déjà une tâche de travail et une responsabilité alourdies, sans qu'on leur rajoute l'observation de l'AVS dans le but d'une « évaluation » via un bilan de compétences.
- Les enseignants n'ont ni la formation ni les compétences pour remplir un bilan de compétences avec une lourde responsabilité pour des personnels précaires en recherche d'emploi stable.
- Le statut des enseignants du 1^{er} degré ne comporte pas d'être un quelconque tuteur d'un emploi précaire.
- Aujourd'hui, tuteur d'AVS, demain tuteur de « Contrat Avenir Professeur » (étudiant en licence 1), étudiants en M1 ou M2, c'est le compagnonnage systématisé aux dépens des emplois statutaires des formateurs (PEMF) et de la création d'une réelle formation pour les AVS.

Aujourd'hui, le Directeur Académique déclare qu'en l'absence de volontariat l'élève serait déplacé vers un collègue volontaire de l'école ou d'une autre école ! C'est un chantage inacceptable !

En Groupe de travail, le SNUDI FO a dénoncé ce tutorat. Le délégué de FO a rappelé aux représentants du DA que le rôle d'un syndicat n'était pas de trouver des solutions à l'application d'une loi contraire aux intérêts des AVS et des collègues, mais au contraire de défendre leurs intérêts.

Devant l'opposition de l'ensemble des délégués du personnel la situation semblait bloquée pour l'administration. Jusqu'à ce que le secrétaire départemental du SNUipp-FSU, argumentant qu'il ne fallait pas pénaliser les élèves handicapés, propose ... de "réfléchir" à des compensations qui seraient données aux collègues se portant volontaires ... acceptant, de fait, le principe du tutorat et de la fiche de compétences.

Le 20 novembre, le DA a tranché, communiquant aux syndicats sa circulaire et l'attestation de compétences à remplir.

Le SNUDI-FO 13 continue à dénoncer la mise en oeuvre de ce dispositif.

Le SNUDI-FO 13 continuera en toute indépendance à défendre les revendications des enseignants, et l'accès à un vrai statut et une réelle formation pour les AVS.

**Se syndiquer,
le premier des droits ...**



**... qui permet de faire respecter
tous les autres!**

Nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.

Le SNUDI FO défend nos droits, nos garanties et notre statut.

Le SNUDI-FO, est intransigeant dans la défense des intérêts et des dossiers individuels parce qu'il l'est dans la défense des droits collectifs.

Plus que jamais, l'action revendicative syndicale et indépendante est indispensable !

Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous ; le syndicat c'est vous !

Adhérez !

■ La campagne d'adhésion 2013 est ouverte pour tous, anciens et nouveaux adhérents !

(Nous fonctionnons à l'année civile, les collègues qui prennent leur carte 2013 sont considérés comme adhérents dès maintenant. Ils recevront leur reçu fiscal pour les impôts sur le revenu 2013).

**SNUDI-FO 13 Carte 2013
Année scolaire 2012-2013**

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ Majorations : ASH, PEMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2013 vous sera adressée début 2014.